



Assemblée du bocage Politique bocagère

DOSSIER DE PRESSE
LUNDI 28 MARS



En Mayenne, le bocage change de braquet avec une nouvelle politique départementale et un nouveau lieu de concertation entre tous les acteurs du territoire

La préservation et le développement du bocage constituent **un enjeu majeur pour la Mayenne** reposant sur les nombreux services rendus par cet écosystème. Il s'agit également d'un axe important de la politique départementale en faveur de la **protection de la biodiversité**, des milieux et des paysages.

A ce titre, la politique bocagère du Département évolue pour aider et accompagner des projets qui valorisent l'ensemble des **bénéfices apportés par le bocage** pour l'agriculture, les paysages, le tourisme, la protection de l'environnement (notamment des ressources en eau), lutte contre le réchauffement climatique. **Cette politique revisitée fait partie intégrante de la démarche « bas carbone » du Département.**

Pour répondre à ces enjeux et réussir à préserver et améliorer le maillage bocager, **le Département redéploie son intervention dans sa globalité.** Reconnu au travers de ses aides à la plantation qui existent depuis plus de 30 ans, le Département souhaite animer voire fédérer les actions en faveur du bocage. La légitimité du Département s'appuie sur son rôle historique et ses partenariats, sa proximité avec l'échelon local et la cohérence avec sa démarche d'attractivité qui a mis en avant le bocage comme un facteur identitaire.

Cette nouvelle politique départementale comprend deux grands volets :

Un volet « animation » avec :

UNE ASSEMBLÉE MAYENNAISE DU BOCAGE

Souhaité unanimement par les acteurs consultés, il s'agit d'un lieu d'échange sur le bocage proposé par le Département et regroupant une cinquantaine d'acteurs locaux (élus, structures techniques départementales, mais aussi représentants des citoyens). A ce titre, l'assemblée du bocage sera chargée de mobiliser, faciliter le partage et le croisement des regards afin de créer une culture commune, faire vivre un réseau d'acteurs et les mettre en synergie, fixer des orientations et mettre en cohérence leurs actions. L'enjeu est bien de construire collectivement des réponses pragmatiques aux problématiques auxquelles sont confrontés les porteurs de projets.

UN OBSERVATOIRE DU BOCAGE

L'ensemble des acteurs du territoire ont exprimé une attente forte concernant les indicateurs d'évolution du bocage. En effet, les données existantes sont actuellement peu valorisées à l'échelle du territoire, notamment du fait de leur hétérogénéité.

L'enjeu pour le Département est de faire vivre cet observatoire en s'appuyant sur les territoires, producteurs de données et porteurs d'actions, afin d'apporter et de partager les informations. Il devra permettre de disposer d'une vision plus précise de l'état du maillage bocager en Mayenne, mais aussi d'évaluer les politiques en faveur du bocage.

En complément, l'observatoire pourra également permettre de valoriser les actions réalisées sur le département, mais aussi des éléments de connaissance de type bonnes pratiques, retours d'expérience, ressources existantes afin de sensibiliser et d'appuyer la mobilisation.

UN APPUI AUX FILIÈRES DE VALORISATION DU BOCAGE

Cet appui se décline aujourd'hui sous la forme de partenariats avec la chambre d'agriculture, la Société Coopérative d'Intérêts Collectifs « Mayenne Bois Energie » et la Fédération départementale des CUMA, mais également sous la forme d'aides aux chaudières à bois déchiqueté. Cet ensemble vise à favoriser la valorisation du bois déchiqueté sous forme de bois énergie, bois paillage, bois litière ainsi que l'utilisation des haies comme source de fourrage et de bois d'œuvre. Les échanges entre les acteurs et les retours d'expérience qui se développeront au travers des différentes actions menées faciliteront aussi le confortement des filières au sein des territoires.

DES ACTIONS DE COMMUNICATION

L'objectif est de communiquer pour impliquer, mobiliser et valoriser. L'action de communication phare consistera à développer un événement qui mobilisera les citoyens autour d'une semaine consacrée au bocage avec des visites de sites vitrines, des événements variés (festifs, culturels, artistiques...) et des animations proposées par les partenaires qui s'y inscrivent et par le Département.

Un volet d'accompagnement des territoires et des projets

Cette nouvelle politique bocagère se décline sous la forme de dispositifs départementaux complémentaires intégrant :

UN DISPOSITIF D'INGÉNIERIE

Ce guichet unique donne accès à une véritable « boîte à outil bocage » dédiée au montage et au financement des projets, avec le souhait d'apporter des réponses adaptées aux besoins identifiés. Ce service, coordonné par le Département, pourra s'appuyer sur les ressources du Département et sur l'ensemble des partenaires techniques et financiers impliqués en Mayenne.

UN DISPOSITIF D'AIDE POUR LES PROJETS TERRITORIAUX INTÉGRÉS

Au travers de ce nouveau dispositif, le Département propose d'accompagner, à hauteur de 50 %, les projets construits dans le cadre d'une démarche collective et basés sur une animation locale. Il s'adresse à tout type de bénéficiaire qu'il soit public ou privé.

L'objectif est de favoriser la mobilisation des territoires et la dynamique multi-partenariale autour d'un projet incluant plusieurs types d'actions et intégrant différents enjeux liés au bocage (biodiversité, eau, stockage carbone, énergie, cadre de vie, tourisme...). Celui-ci sera coordonné et suivi par le bénéficiaire unique de l'aide.

Les projets devront, a minima, comporter un volet d'accompagnement à la plantation, de pérennisation de l'existant et de sensibilisation. Ils pourront, en complémentarité, proposer un panel d'autres opérations (diagnostic, chantiers groupés, émergence de filières de valorisation, communication ...). Les aides pourront aussi concerner de façon marginale des opérations en zone urbaine sous certaines conditions (intérêt collectif et intégration au projet global). La mobilisation du dispositif d'ingénierie territoriale permettra d'aider les porteurs dans la construction de leur projet.

DES DISPOSITIFS D'AIDES AUX PROJETS PONCTUELS

Ils intègrent l'aide existante aux plans de gestion durable des haies et des aides aux travaux en faveur du maillage bocager qui remplacent l'aide à la plantation. Ce nouveau dispositif est élargi au complexe bocager avec des subventions pour les bosquets, les vergers, l'agroforesterie, les arbres têtards et les mares. Une des évolutions proposées concerne l'accompagnement technique qui devient impératif et intègre le suivi du projet et la réception des travaux.

Le thème de la **compensation carbone** a également été identifié et fera l'objet de travaux collectifs qui associeront les acteurs réunis au sein de l'assemblée du bocage.





www.lamayenne.fr